



Convention de prestations intégrées portant Mandat de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraichers

entre la Ville de Dijon

**et la Société Publique Locale « Aménagement de
l'Agglomération Dijonnaise » - SPLAAD**

AVENANT N°01

Entre

La Ville de Dijon, représentée par sa Maire en exercice, Madame KOENDERS Nathalie, agissant en vertu d'une délégation

et désignée dans ce qui suit par les mots « la Collectivité », « la Ville », ou « le Mandant » ou « le Maître de l'Ouvrage »

Comptable assignataire : Trésorerie Municipale de Dijon

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés au comptable assignataire désigné ci-dessus dans les conditions fixées, selon la nature de la cession, par le code civil ou par l'article R.313-15 du code monétaire et financier.

D'UNE PART

ET

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » - SPLAAD, Société Anonyme au capital de 2 740 000 euros, dont le siège social et les bureaux sont situés à Dijon Métropole, 40, Avenue du Drapeau - 21000 DIJON, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 514 021 856.

Représentée par Madame Marion JOYEUX, sa Directrice Générale, habilitée aux fins de la présente en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 15/12/2022

et désignée dans ce qui suit par les mots « la Société » ou « le Mandataire »

D'AUTRE PART

II A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

■ La Ville de Dijon a confié à la SPLAAD un mandat de délégation de Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de l'accompagner sur la phase étude et la conduite d'opération pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers, via une Convention de Prestations Intégrées qu'elle lui a notifiée le 21/10/2024.

La tranche optionnelle relative à la conduite de l'opération a été affermie le 17/04/2025.

■ A la notification du mandat, la Ville de Dijon a défini le préprogramme et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à la somme de 325 000 euros TTC, valeur Août 2024.

■ Après mise en concurrence suivant les dispositions du Code de la Commande Publique pour attribuer les marchés de travaux d'aménagement du local, les offres des entreprises les mieux disantes totalisent un montant supérieur à l'estimation initiale.

Le projet s'est aussi amélioré en phase de conception et consultation en décidant de retenir certaines prestations optionnelles plus qualitatives sur les aspects fonctionnels, techniques et d'exploitation, dont notamment :

- Mise en œuvre d'un châssis fixe entre bureau 1 et espace copieur pour apport lumière naturelle,
- Ajout de 6 stores intérieurs pour limiter la chaleur dans bureaux et salle de réunion,
- Ajout d'un décor en papier peint en fond du bureau d'accueil,
- Revêtement carrelage y compris plinthe sur l'ensemble des locaux, tapis d'entrée intégré et faïence murale dans sanitaires et Tisanerie.

A la vue du rapport d'analyse des offres présenté par la SPLAAD, la Ville de Dijon a donné son accord pour la notification des marchés.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération doit être augmentée en conséquence de 53 457 € TTC (44 547.50 € HT) – valeur juin 2025. Cette augmentation tient également compte de la revalorisation contractuelle de la rémunération du maître d'œuvre de l'opération.

Tel est l'objet du présent avenant.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1. AUGMENTATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

L'enveloppe prévisionnelle global de l'opération devant être augmentée de 53 457 € TTC (44 547.50 € HT) – valeur juin 2025, le premier alinéa de l'article 13 est désormais rédigé comme suit (modifications apparaissant en bleu) :

« ARTICLE 13. DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

« Le montant des dépenses à engager par le Mandataire est provisoirement évalué à **324 757 € hors taxes, en valeur juin 2025, soit 389 148,40 € toutes taxes comprises**, Tranche ferme et tranche optionnelle incluses et rémunération du mandataire incluse mais hors coût du foncier. Le montant définitif de l'opération sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le Mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

... »

Les alinéas suivants de l'article 13 demeurent inchangés.

Il est spécifié que cette augmentation de l'enveloppe concerne uniquement la tranche optionnelle du mandat.

L'annexe 2 à la convention de prestations intégrées « Enveloppe financière prévisionnelle » est mise à jour comme ci-après.

ARTICLE 2. MONTANT DU MANDAT APRES AVENANT

Le présent avenant est sans incidence financière sur le montant de la rémunération du mandataire, tel que défini à l'article 14.

ARTICLE 3. VALIDITE DES CLAUSES INITIALES

Les autres articles de la convention de prestations intégrées demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant.

Fait à DIJON,
Le
En deux exemplaires originaux

Pour la SPLAAD, mandataire

Pour la Collectivité mandante

ANNEXE 2 :
Enveloppe financière prévisionnelle

MARAICHERS - MAISON DES SERVICES PUBLICS						
BILAN PREVISIONNEL D'OPERATION TDC en EUROS						
DEPENSES	BILAN HT	BILAN TTC	BILAN HT après AO	BILAN TTC après AO		
1. ETUDES GENERALES						
Diagnotics techniques/ relevés architecturaux	600,00	720,00	600,00	720,00		
total études générales:	600,00	720,00	600,00	720,00		
2. FONCIER ACQUISITIONS						
Acquisition terrain	PM	PM	PM	PM		
frais acte notarié	PM	PM	PM	PM		
autres dépenses	PM	PM	PM	PM		
total foncier acquisitions:	0,00	0,00	0,00	0,00		
3. TRAVAUX						
aménagement de la cellule - 135 m²	177 000,00	212 400,00	223 000,00	267 600,00		
révisions (3%)	5 310,00	6 372,00	6 690,00	8 028,00		
Aléas et Imprévus	8 850,00	10 620,00	11 150,00	13 380,00		
total travaux :	191 160,00	229 392,00	240 840,00	289 008,00		
4. HONORAIRES TECHNIQUES						
MOE	20 500,00	24 600,00	20 500,00	24 600,00		
avenant forfait mission réalisation 5,19%			3 777,00	4 532,40		
contrôleur technique	4 625,00	5 550,00	4 625,00	5 550,00		
coordonnateur SPS	2 000,00	2 400,00	2 000,00	2 400,00		
révision 3%	615,00	738,00	615,00	738,00		
Aléas et Imprévus	2 500,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
total honoraires sur travaux:	30 240,00	36 288,00	34 017,00	40 820,40		
5. FRAIS FINANCIERS						
Tenue compte bancaire	500,00	500,00	500,00	500,00		
total frais financiers	500,00	500,00	500,00	500,00		
6. FRAIS GENERAUX						
Frais maître d'ouvrage	45 000,00	54 000,00	45 000,00	54 000,00		
assurances	2 300,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
Aléas	1 500,00	1 800,00	1 500,00	1 800,00		
total frais généraux	48 800,00	58 100,00	48 800,00	58 100,00		
7. FRAIS ANNEXES						
Taxe PC et autres	PM	PM	PM	PM		
		0,00		0,00		
total frais annexes	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL	271 300,00	325 000,00	324 757,00	389 148,40		